

DEPARTEMENT DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT DE LAON

CANTON DE MARLE

**COMMUNE DE
TOULIS ET ATTENCOURT
02250**

Toulis le 24 janvier 2022,

Enquête Publique-Pe les 4 JALOIS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai pris connaissance de L'Enquête Publique sur le parc éolien « les 4 JALOIS », par l'intermédiaire des Hauts de France et dans la presse locale du 20 janvier 2022.

Je suis très étonnée ainsi que mon adjoint et l'ensemble des membres du Conseil Municipal de n'avoir reçu aucune information et aucun document au sujet de ce parc en Mairie pour information et pour affichage. Cela représente un manque de démocratie dans l'information. La commune de Toulis et Attencourt est sûrement concernée par le périmètre impacté.

Lors de l'Enquête Publique du parc de Mortiers , Crécy sur Serre « le chemin vert » le Conseil municipal de Toulis , concerné par la zone impactée, a voté à l'unanimité contre pour les raisons que nous développerons également pour ce parc voisin des 4 jalois, parc mitoyen.

La délibération a été remise à la DDT en avril 2021 pour avis motivés.

Je n'ai pas l'occasion de réunir le Conseil Municipal de Toulis pendant la période de votre enquête Publique et je me suis permis de contacter par téléphone chacun des conseillers pour connaître leur avis qui s'avère **CONTRE**, puis recueillir leur signature .

L'ensemble des membres du Conseil Municipal est **CONTRE** à l'unanimité au sujet de ce projet des 4 Jalois.

Contre une multiplication abusive et massive des éoliennes dans notre secteur.

Contre la densification importante des parcs éoliens en cours d'instruction et en projet.

Contre la co visibilité avec Laon avec ce parc éolien des 4 jalois .

Contre la co visibilité et les nuisances avec les chiroptères et la forêt domaniale de Marle avec ces éoliennes des 4 jalois.

Contre la saturation et le massacre des paysages par ces éoliennes des 4 Jalois.

Contre un cumul des nuisances des éoliennes dans un secteur géographique très restreint.

La forêt de Marle est pour de nombreuses personnes de notre secteur un lieu de découverte du milieu forestier et un but de promenade, pourquoi le gâcher par ces éoliennes trop proches.

Sachez également que dans ce proche environnement, il existe le menhir « Verzieux de Gargantua », monument classé au titre des monuments historiques en 1889, ainsi que le Château de Bois les Pargny classé.